

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 23 octobre 2014, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 28 octobre 2014 à 21 h 00, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

**Etaient présents** : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

**Absent excusé** : S. VIGNOL (pouvoir à E. CHANUT).

**Secrétaire de séance** : M. LUTGEN.

☆☆☆

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Achat de terrain pour entretien d'une voie d'eau aux Bréandes
- Réfection des trottoirs rue du Village : prolongement des travaux

### **CM-2014/68 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

A la demande du Ministère de la Défense, et comme après chaque renouvellement de mandat, il est procédé à la désignation du correspondant défense de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Fabrice RAGOBERT en tant que correspondant défense pour la commune de Perrigny.

### **CM-2014/69 - SDEY – EXTENSION HTA/BT SCI PERRIGNY IMMO - CONVENTION**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'alimentation électrique d'une parcelle constructible allée Fontaine pour la SCI PERRIGNY IMMO. La solution retenue est une extension HTA/BT et création d'un poste de transformation de distribution publique de type cabine basse urbaine.

Pour limiter l'impact du poste sur l'aménagement de la VC n° 7, il a été demandé que celui-ci soit implanté dans l'allée Fontaine. La plus-value engendrée par le terrassement et une longueur de câble HTA sur environ 60 ml supplémentaires serait prise en charge par la Commune.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'énergie électrique est exercée par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne. Un projet d'exécution des travaux a été établi dont le montant estimatif et le financement sont proposés dans le tableau suivant, étant précisé que la TVA est récupérée par le SDEY :

Travaux à réaliser HT	Montant estimatif HT	Participation PCT 34 %	Estimation part communale 66 %
Suppl. réseau BT	10 890,00 €	3 702,60 €	7 187,40 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 890,00 €</b>	<b>3 702,60 €</b>	<b>7 187,40 €</b>

Le règlement de la participation communale sera adressé à la Paierie Départementale, à réception de l'avis des sommes à payer établi par le SDEY, selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la commande des travaux,
- Le solde ajusté au vu du décompte général et définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant des travaux proposés par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et toutes les pièces permettant d'engager la participation financière de la commune pour cette opération.

#### **CM-2014/70 - CONTRAT DSP ASSAINISSEMENT - POINT DE PARTAGE DU RESEAU ENTRE PERRIGNY ET MONETEAU**

Dans le cadre de la négociation du nouveau contrat de délégation de service public pour l'assainissement des eaux usées, se pose la question du point de partage du réseau entre les communes de Monéteau et de Perrigny.

En effet, la canalisation qui collecte les eaux usées de Perrigny va rejoindre Monéteau en passant par Sommeville avant d'atteindre la nouvelle station d'épuration située à Appoigny. Il est donc nécessaire, pour faciliter la répartition financière de l'entretien du réseau, de définir un point de partage. Les élus des deux communes se sont rencontrés et ont proposé, d'un commun accord, de prendre le regard de visite n° 1078 situé juste avant les premières constructions du hameau de Sommeville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **A ADOPTE** le principe selon lequel la prise en charge financière du réseau d'assainissement s'arrêtera au regard n° 1078 situé à Sommeville.

#### **CM-2014/71 - ACHAT DE TERRAIN POUR ENTRETIEN D'UNE VOIE D'EAU AUX BREANDES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de busage d'une voie d'eau réalisés début septembre aux Bréandes selon une décision du conseil municipal du 11 mars 2014.

Concernant la partie haute de cette voie d'eau qui est encastrée dans les habitations, il est nécessaire d'acquérir 12 m<sup>2</sup> de petits bouts de terrains aux propriétaires situés de part et d'autre (MM. FOUQUET Daniel : 5 m<sup>2</sup>, et CALMUS Jean : 7 m<sup>2</sup>), afin de disposer de l'espace nécessaire à son entretien. Un plan de division a été établi par Géomexpert à cet effet. Le coût des acquisitions, 22 € le mètre carré, s'élève à 264 €, plus les frais de division et les honoraires du notaire.

S'agissant de l'emprise de la partie busée entre la rue des Vendanges et la rue de la Taille, après résultat de l'enquête publique visant à son déclassement du domaine public, il sera procédé à un échange avec M. CAMPS, propriétaire riverain, d'une petite bande de terrain en partie haute donnant sur la rue de la Taille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'ACQUERIR** à M. et Mme FOUQUET Daniel 5 m<sup>2</sup> de terrain à 22 € le mètre carré,
- **D'ACQUERIR** à M. CALMUS Jean 7 m<sup>2</sup> de terrain à 22 € le mètre carré,
- **DE PROCEDER**, sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur, à un échange de terrain entre la commune et M. et Mme CAMPS, celui-ci abandonnant à la commune 39 m<sup>2</sup> sur la partie supérieure de sa propriété contre les 83 m<sup>2</sup> d'emprise de la voie d'eau,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Denis CUMONT, par délégation du Maire, à signer les actes notariés et tous documents nécessaires,

## **CM-2014/72 - REFECTION DES TROTTOIRS RUE DU VILLAGE – PROLONGEMENT DES TRAVAUX**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'après lancement d'une consultation d'entreprise pour la réalisation des travaux de voirie 2014, l'entreprise ETPB a été retenue pour effectuer la réfection des trottoirs rue du Village, rue des Rosiers et allée Fleurie pour un montant de 39 432,80 € HT, variante et option comprises.

En cours d'exécution, il est apparu nécessaire d'ajouter quelques reprises ponctuelles allée du Colombier, entrée du vieux cimetière, et de remplacer des tampons de regard. Le montant des travaux s'élève au final à 42 084,04 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux supplémentaires exécutés par l'entreprise ETPB à la demande de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la dépense qui s'élève à 42 084,04 € HT, soit 50 500,85 € TTC,
- **PRECISE** que la dépense sera imputée au compte 61523 du budget 2014 et que les crédits sont suffisants.

## **TRAVAUX DIVERS**

La réalisation des trottoirs du lotissement « Le Bas de Bréandes » est en cours d'achèvement avec l'application de la 2<sup>ème</sup> couche d'enduit.

Après la réfection des trottoirs de plusieurs rues depuis quelques années, et dans le souci de les conserver en bon état le plus longtemps possible, il serait nécessaire de rappeler que le stationnement de véhicules sur les trottoirs est interdit, ces derniers étant réservés à l'usage des piétons.

L'aménagement des abords de la salle multisports a démarré vendredi 24 octobre. Ces travaux marqueront l'achèvement de cette opération.

## **CM-2014/73 - DECISIONS DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2014/25 du 22/08/2014 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un appartement situé dans le bourg au prix de 69 000 €.
- N° 2014/26 du 05/09/2014 : Convention de partenariat avec la MNT pour la gestion des prestations « maintien de salaire ».
- N° 2014/27 du 05/09/2014 : Convention de partenariat avec la MNT pour l'accompagnement social des agents.
- N° 2014/28 du 05/09/2014 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation située dans le bourg au prix de 130 200 €.
- N° 2014/29 du 05/09/2014 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une parcelle de bois / taillis située « Le Bois du Bouquet » au prix de 500 €.
- N° 2014/30 du 24/09/2014 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un appartement situé aux Bréandes au prix de 108 000 €.
- N° 2014/31 du 24/09/2014 : Attribution des travaux de remplacement de la chaudière gaz du logement communal de la rue des Ecoles pour un montant de 4 862,30 € HT.
- N° 2014/32 du 25/09/2014 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un pavillon situé dans le bourg au prix de 135 000 €.

- N° 2014/33 du 03/10/2014 : Attribution de la mission SPS relative à l'aménagement d'une salle des mariages à la Sté VEM pour 1 040 € HT d'honoraires.
- N° 2014/34 du 06/10/2014 : Attribution des travaux de voirie 2014 comme suit :
  - ✓ Réfection de trottoirs : ETPB pour 39 432,80 € HT avec variante et option,
  - ✓ Chaussée rte de Mocquesouris : ERPB pour 20 277 € HT,
  - ✓ Reprise voirie CV 7bis : EUROVIA pour 1 272,89 € HT,
  - ✓ Aménagement abords salle multisports : COLAS pour 22 514,93 € HT,
  - ✓ Réfection voirie rue des Vendanges : BRUNET pour 7 705,60 € HT.
- N° 2014/35 du 15/10/2014 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un pavillon situé 15 rue des Charmilles au prix de 175 000 €.
- N° 2014/36 du 15/10/2014 : Conversion d'une concession de cimetière trentenaire appartenant à Mme BIEDRAWA en perpétuelle à compter du 26/11/2014 pour un montant de conversion de 523 €.

## QUESTIONS DIVERSES

V. GIABBANI : Fait savoir que le repas offert aux aînés par le CCAS le dimanche 19 octobre 2014 a réuni 156 personnes et s'est bien passé.

R. LECOLLE : Signale qu'un bon nombre des arbres tombés en travers du ru de Baulche lors des dernières tempêtes ne sont toujours pas enlevés. Le Maire répond que l'évacuation du bois incombe aux riverains.

Il s'étonne que la télévision fonctionne tous les matins à la garderie. M.-Christine BARON plaide sur le fait que le matin, les enfants ont besoin d'un moment calme, au moins pour ceux qui arrivent tôt. En revanche, elle ne doit plus être allumée à la garderie du soir.

F. RAGOBERT : Indique qu'il n'y a pas de signalisation rue des Ecoles à l'approche de l'allée de la Petite Gautellerie : y a-t-il une priorité à droite ? Monsieur le Maire répond que cette allée est privée, donc pas prioritaire. Voir pour compléter la signalisation.

S. PREAU : Fait savoir que le SIVOS se réunira la semaine prochaine.

M.-C. BARON : Fait un point sur les écoles depuis la rentrée : les tables de la classe du CP ont été changées (toutes les classes sont maintenant équipées de mobilier neuf). Le copieur de l'école maternelle est hors service. Le copieur de l'école élémentaire servira désormais aux deux écoles. Il est installé dans le sas, entre les deux bâtiments.

Concernant les NAP, tout se passe bien. Les intervenantes sont satisfaites et ne relèvent aucune difficulté. Les activités sont diverses et changeront à chaque période de vacances. Un appel aux bénévoles sera inséré dans le prochain bulletin municipal pour diversifier encore davantage les activités, si possible. Néanmoins, il est à noter que le partenariat avec les associations qui interviennent depuis la rentrée se passe très bien.

Elle propose, enfin, de réfléchir sur la façon d'égayer le bandeau des écoles qui vient d'être repeint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.